



**Compte rendu FO DGFIP49 :  
Groupe de travail du CDAS du 22 février 2022**

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

[fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

Le 28 février 2022,

Ce groupe de travail était réuni pour faire un bilan de l'arbre de Noël de 2021 et pour commencer à réfléchir sur les actions 2022.

Les actions devront être validées au prochain CDAS du mois d'avril, il ne s'agit ici que de propositions.

**Bilan arbre de Noël 2021 :**

L'arbre de Noël est toujours apprécié : 553 personnes présentes et 47 annulations sans doute dues à la situation sanitaire.

La question du transport est évoquée : deux cars sont mis à disposition des personnes venant de Cholet et Saumur. Étaient inscrites sur Cholet 26 personnes, 23 personnes étaient présentes, sur Saumur 36 personnes inscrites 20 étaient présentes. Ces désistements sont sans doute liés au COVID.

Le sujet sera évoqué au prochain CDAS, un choix devra être fait pour savoir si ce système est maintenu pour 2022, le coût des deux cars est de 827 euros.

**Crédit d'actions locales :**

**Le budget pour 2022 sera de 39 208 euros.**

Pour rappel le budget 39 880 euros en 2021 et celui 2020 était de 41 979 euros.

**Arbre de Noël 2022 :**

Le Budget prévisionnel est de 26 130 euros.

Le spectacle est prévu le 10 décembre 2022 et s'intitule « l'envolée magique ».

Les organisateurs proposent cette année un spectacle familial et interactif, le producteur s'engage à ne pas augmenter les tarifs.

**Consultations psychologiques et consultations d'un avocat :**

Le Budget prévisionnel est de 2 955 euros dont 2475 pour les consultations psychologiques et 480 pour les avocats.

**Actions familles :**

Le budget prévisionnel est de 6 823 euros.

**Coupons sport :** reconduction de cette action pour les enfants et proposition de coupon sport adulte pour les actifs dans la limite de 50.

**Sortie Théâtre intergénérationnelle** : la sortie se ferait un samedi soir avec la troupe des Arthurs.

Cependant la disponibilité de la salle Chabrol à Angers et de la troupe des Arthurs n'est pas encore certaine.

**Sortie famille** : Une visite guidée du Cadre Noir de Saumur et de l'abbaye de Fontevraud avec un repas est proposée.

### Manifestations « retraités »

Le budget prévisionnel est de 3 000 euros.

La galette n'a pas pu avoir lieu à cause du Covid, la commission des retraités va se réunir afin de choisir des activités.

### Questions diverses :

**FO** a demandé à l'action sociale si le restaurant de la cité avait des problèmes financiers :

La délégation des services sociaux a répondu : « comme pour tous les restaurants administratifs, la fréquentation a baissé à cause du Covid et du télétravail. Les tarifs ont augmenté et se pose la question de la pérennité d'un ou deux emplois. »

**FO** a demandé un bilan de la restauration pour les agents travaillant à la DDFiP Arnould :

La délégation des services sociaux a répondu qu'une convention a été passée avec « Au bon Pasteur ». Elle nous précise que les agents doivent réserver la veille ou jusqu'à 10 h le jour même, la cuisine est faite sur place avec des produits frais.


La demande des agents pour l'obtention des tickets-restaurant devient caduque.

**FO** regrette que M Derrac ait omis de prévenir les membres du CDAS du recrutement d'un médecin du travail : le **Dr Isabelle Merle à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2022**.

Elle exercera son activité à temps complet, cinq jours par semaine, dans les départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire. Sa résidence administrative sera fixée à Tours.

Les jours hebdomadaires de présence du Docteur MERLE au titre de son activité dans le département de Maine-et-Loire vous seront précisés ultérieurement, en accord avec le médecin coordonnateur régional.

## Avec FO DGFIP 49, Priorité aux agents !

<b>BULLETIN D'ADHESION</b>	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N°DGI ou N°AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu	